

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Projet

**Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**

ORDRE DU JOUR

de la rencontre du 09 mars 2021 à 19 h

Par TEAMS : Rejoindre sur votre ordinateur ou votre appareil mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

1. Mot de bienvenue ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et adoption du dernier compte rendu (12 janvier 2021) ;
4. Comment ça va dans vos écoles? ;
5. Retour sur le comité de parents au CSSRN ;
6. Suivis sur le congrès ;
7. Qu'est-ce que l'ergothérapeute en milieu scolaire? ;
8. Répartition des ressources ;
9. Informations diverses ;
10. Questions diverses ;
 - 10.1 _____
 - 10.2 _____
11. Courrier ;
12. Date de la prochaine rencontre : 18 mai 2021;
13. Levée de l'assemblée.